

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 28 MAI 2014



Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires

Nombre de membres votants : 30

Titulaires présents : 26

Titulaires représentés : 4

Procurations : 2

L'an deux mille quatorze, mercredi 28 Mai à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, après convocation légale, s'est réuni à Bessières en séance plénière.

Délégués titulaires présents :

CC du Canton de Cadours :	M. DULONG D.
CC des Coteaux du Girou :	Mrs CUJIVES D., DUTKO H., GRANDJACQUOT D., ROUMAGNAC L., VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	Mrs CAVAGNAC H., DUPUY D., GALLINARO A., Mme MOURRIER Ch., Mrs NADALIN D., PETIT Pa., PETIT Ph., VASSAL J-P.
CC de Save et Garonne :	M. AUZEMERY B., Mme AYGAT Ch., Mrs BOISSIERES J., ESPIE J-C., JANER G., LAGORCE P., MELIET J-J, MOIGN J-L.
CC Val'Aïgo :	M. LA VIGNOLLE V, Mme NARDUCCI I., Mrs OGET E., SALIERES J-L.

Délégués titulaires représentés :

CC du Canton de Cadours :	M. CLUZET A. par M. GAJTIER Ph. (suppléant)
CC des Coteaux du Girou :	M. CALAS D. par M. ROUMAGNAC L. (pouvoir)
CC du Frontonnais :	M. PAPIJAULT P. par M. AUSSSEL E. (suppléant)
CC Val'Aïgo :	M. REBERIX N. par M. OGET E. (pouvoir)

Aucun délégué titulaire absent

Assistaient en outre :

Délégués suppléants : CC des Coteaux du Girou : Mrs ANJARD N. et BERSIA A-G. ; M. GENEVE J-L Excusé ; CC du Frontonnais : M. BRUN D. ; CC de Save et Garonne : M. OUSTRI C., Mmes VOLTO V. et ZUCCHETTO G. ; CC Val'Aïgo : Mrs ROUX D. et SABATIER R.

Autres : Maire de Gémil : M. BAUDOU N. ; Conseillers Généraux : Mme VOLTO V., Mrs LAUR A., ROUDIERE Cl. Mme CABESSUT Gh. Excusée

VOTANTS : 30

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2014/ 8

Objet : Elections des Vice-présidents et des autres membres du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2006 portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain,

VU l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2013 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain,

VU sa délibération n° 2014/ 5 de ce jour portant installation du Comité syndical dudit syndicat,

VU sa délibération n° 2014/ 6 de ce jour portant élection du Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain,

VU sa délibération n° 2014/ 7 de ce jour portant détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain,

VU l'article 7 des statuts dudit syndicat, et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité syndical,

SOUS LA PRESIDENCE de Monsieur Philippe PETIT, Président,

PROCÈDE aux élections des Vice-présidents et des autres membres du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, selon les modalités suivantes :

Messieurs Hugo CAVAGNAC et Vincent LAVIGNOLLE sont nommés scrutateurs.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et selon les dispositions prises dans la délibération n° 2014/ 7 de ce jour déterminant la composition du Bureau,

chacune des élections :

- des quatre Vice-présidents
- des cinq autres membres titulaires du Bureau
- des cinq membres suppléants du Bureau

s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant.

Pour chacune des élections, Monsieur Philippe PETIT, Président, a fait appel à candidature. Pour chacun des postes, un seul candidat s'est présenté.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Après dépouillements,

Le Comité syndical,

PROCLAME, à l'unanimité,

Article 1er : Monsieur Edmond VINTILLAS 1^{er} Vice-président

Article 2 : Monsieur Alain CLUZET 2^{ème} Vice-président

Article 3 : Monsieur Jean-Luc SALIERES 3^{ème} Vice-président

Article 4 : Monsieur Jean BOISSIERES 4^{ème} Vice-président

Article 5 : Monsieur Nicolas REBEIX 1^{er} membre titulaire du Bureau

Article 6 : Monsieur Hugo CAVAGNAC 2^{ème} membre titulaire du Bureau

Article 7 : Monsieur Didier CUJIVES 3^{ème} membre titulaire du Bureau

Article 8 : Monsieur Bertrand AUZEMERY 4^{ème} membre titulaire du Bureau

Article 9 : Monsieur Denis DULONG 5^{ème} membre titulaire du Bureau

Article 10 : Monsieur Vincent LAVIGNOLLE 1^{er} membre suppléant du Bureau

Article 11 : Monsieur Daniel NADALIN 2^{ème} membre suppléant du Bureau

Article 12 : Monsieur Léandre ROUMAGNAC 3^{ème} membre suppléant du Bureau

Article 13 : Monsieur Patrice LAGORCE 4^{ème} membre suppléant du Bureau

Article 14 : Monsieur Philippe GAUTIER 5^{ème} membre suppléant du Bureau

ET DÉCLARE

Article 15 : le Bureau constitué comme suit, chacun des membres étant immédiatement installé dans sa fonction respective :

CC CANTON DE CADOURS	CLUZET	Alain	2ème Vice-président
	DULONG	Denis	Membre titulaire
	GAUTIER	Philippe	Membre suppléant
CC COTEAUX DU GIROU	VINTILLAS	Edmond	1er Vice-président
	CUJIVES	Didier	Membre titulaire
	ROUMAGNAC	Léandre	Membre suppléant
CC FRONTONNAIS	PETIT	Philippe	Président
	CAVAGNAC	Hugo	Membre titulaire
	NADALIN	Daniel	Membre suppléant
CC SAVE ET GARONNE	BOISSIERES	Jean	4ème Vice-président
	AUZEMERY	Bertrand	Membre titulaire
	LAGORCE	Patrice	Membre suppléant
CC VAL' AÏGO	SALIERES	Jean-Luc	3ème Vice-président
	REBEIX	Nicolas	Membre titulaire
	LAVIGNOLLE	Vincent	Membre suppléant

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
et ont signés au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	22/05/2014
Date d'affichage :	22/05/2014
Certifié exécutoire le :	11/06/2014
Affichée le :	11/06/2014



Philippe PETIT
Président